

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Juin 2015

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 96 membres.

15/0349/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Marseille Ville Numérique.

15-27771-DGSE

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le numérique, un facteur de transformation des territoires et de la société.

La transition numérique modifie de façon profonde l'organisation de la vie économique, sociale et sociétale, ainsi que beaucoup d'aspects de la vie personnelle des habitants. Ces évolutions ouvrent des perspectives stratégiques pour une meilleure gestion de la ville dans les différentes fonctions qu'elle doit assurer ou favoriser. Cela concerne notamment les espaces urbains où des pans entiers de villes deviennent congestionnés avec les conséquences de la pollution de l'air et du bruit.

La Smart City permet de répondre à ces problématiques pour une meilleure gestion urbaine, grâce à l'exploitation du potentiel d'information pour piloter autrement l'ensemble des systèmes, des réseaux et des flux liés à l'urbanisation croissante : construction de logements, développement des réseaux urbains, expansion économique, protection de l'environnement, conservation du tissu social, etc.

La collectivité est au cœur de ces changements.

La Smart City peut ainsi être perçue comme un levier numérique permettant de faire émerger de nouvelles pratiques sociales, de redistribuer les connaissances et d'outiller les habitants. Elle contribue ainsi à l'amélioration de la qualité de vie et au développement de nouvelles formes de collaboration et d'échanges entre les acteurs de la ville, qu'ils soient professionnels ou simples citoyens. Cette dimension "ouverte" où les usagers ont pleinement leur place ne répond pas seulement au souci d'une régulation démocratique sur le mode de produire la ville, elle devient un levier de créativité et d'enrichissement.

Aujourd'hui, les villes qui produisent le plus de valeur et qui sont les plus attractives sont celles qui misent avant tout sur l'innovation sous toutes ses formes. Rendre la Ville plus innovante implique de repenser son modèle, pour lui donner la possibilité d'inventer de nouveaux modes de fonctionnement. Cela passe par un changement de gouvernance, par la mobilisation du capital humain et enfin par l'innovation en continu. Il est donc plus que jamais nécessaire pour Marseille de faire de ce sujet un des chantiers majeurs de la nouvelle mandature.

L'innovation est la transformation de connaissances en valeur économique, vitale pour le développement, la croissance et l'attractivité des villes. C'est aussi un état d'esprit qui consiste à toujours aller de l'avant en mobilisant ses ressources au service d'un projet de croissance. Marseille a la ferme ambition de s'engager dans cette vision prospective et d'innover en se positionnant comme une ville inclusive qui consiste à créer un lien social fort et à attirer les investisseurs et les entreprises sur la totalité de son territoire.

L'enjeu : bâtir une ambition propre à Marseille.

L'objectif est aussi de rassembler institutions, collectivités locales, entreprises de services du numérique et industriels autour d'une dynamique fédératrice en adéquation avec l'identité territoriale.

Une stratégie affichée dans ce domaine contribue à :

- Durable et Intelligente,
- intégrer dans les enjeux d'aménagement urbain, les exigences pour une Ville
 - développer l'attractivité économique et l'emploi,
 - donner un sens social à la valorisation du numérique, renforcer la cohésion entre les populations et la proximité avec le citoyen,
 - optimiser la gestion et les ressources de la municipalité pour une ville plus facile à vivre,
 - développer les services publics au citoyen et améliorer leur qualité et leur accessibilité.

Contexte.

La Ville de Marseille se mobilise depuis quelques années sur les enjeux du numérique, tant dans le domaine des infrastructures que dans le développement des usages et des services.

La candidature de Marseille, en partenariat avec Aix-en-Provence, au label FRENCH TECH a d'ailleurs été retenue aux côtés de 8 autres métropoles : Aix Marseille, avec 1,8 million d'habitants et une économie numérique forte de 40 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaire de 8 milliards d'Euros, constitue déjà un écosystème numérique de rayonnement mondial.

Marseille est en cours de développement de nouveaux quartiers connectés et durables. En effet, de nouvelles infrastructures et technologies sont déjà en cours de déploiement au cœur de la ville pour faciliter le trafic de données (réseau très haut débit, bornes wifi, 4G, réseau radio tétra).

Par ailleurs, les acteurs du territoire disposent d'ores et déjà de données exploitables pour offrir de l'information et du service aux usagers : événements et manifestations, places de stationnement, accessibilité, monuments et points d'intérêt, transports en commun, circulation, parkings souterrains, caméras vidéo...

Marseille s'est également investie sur ces projets de transformation par le numérique et a été notamment pionnière sur l'expérience NFC à travers le label « Territoire du Mobile Sans Contact », offre de bouquet de services autour du transport, de la culture/tourisme et la citoyenneté.

Le projet de Smart City.

La Smart City favorise une approche innovante dans les domaines suivants :

- l'aménagement urbain (création de quartiers attractifs, connectés, durables...),
- les bâtiments intelligents (BIM),
- le Smart Grids et la gestion durable de l'énergie,
- l'économie et l'attractivité du territoire (emploi, développement d'entreprises),
- la gestion urbaine (mobilité et déplacement, circulation, stationnement, transports, éco-mobilité, auto-partage électrique, sécurité, traitement des déchets, événements sur l'espace public...),

- la citoyenneté et le lien social (services aux citoyens, mieux vivre ensemble, réduction de la fracture sociale, éducation, culture, jeunesse, sport).

Pour mener à bien ce projet, il est essentiel de mettre en place des offres de services mutualisées entre les différents acteurs du territoire. Pour ce faire, nous devons développer :

- une infrastructure réseau très haut débit,
- des équipements de collecte et de transmission des données (capteurs, caméras, bornes...),
- des data centers et des outils de traitement de la donnée (Big Data),
- des projets et des services.

Modèle économique.

Les budgets nécessaires au déploiement de l'infrastructure réseau très haut débit, et des data center et Big Data pour la collecte et le traitement unifié des données, feront l'objet de financements particuliers et innovants :

FEDER,

- conventions partenariales de Recherche et Développement,
- co-financement avec les différents acteurs du territoire et nationaux,

FIPD...

selon une estimation globale de 4 millions d'Euros.

Par ailleurs, les projets et services seront financés dans le cadre des plans de développement métiers prévus dans les délégations générales et directions de la ville.

L'objectif de cette délibération est de fixer un cadre dans lequel seront développés en cohérence l'ensemble des projets et services qui contribueront à faire de Marseille une Ville Intelligente (Smart City).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 le rapport d'orientations sur « Marseille ville numérique » est approuvé.

ARTICLE 2 les crédits nécessaires estimés à 4 millions d'Euros seront inscrits aux budgets primitifs des exercices 2016 à 2020 et feront l'objet de délibérations pour l'affectation des autorisations de programme et de programmation des crédits de paiement.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire est autorisé à solliciter tous les concours financiers nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

**Vu pour enrôlement
LE MAIRE DE MARSEILLE
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
Signé : Jean-Claude GAUDIN**

Le Conseiller rapporteur de la Commission DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE

Jean-Claude GAUDIN